



ORDIMIP  
Technoparc bâtiment 9  
55 rue Jean Bart  
31 670 Labège

Fax : 05 61 39 29 03  
Tél. : 05 61 39 12 75  
ordimip@ordimip.com

[www.ordimip.com](http://www.ordimip.com)



Observatoire Régional des Déchets Industriels  
en Midi-Pyrénées

[www.ordimip.com](http://www.ordimip.com)

# ORDIMIP



L'ORDIMIP est une association de protection de l'environnement pluraliste et indépendante, experte sur des questions relatives aux déchets des activités économiques, précurseur sur les nouvelles thématiques (nanotechnologies...).

## OBSERVATION

## CONCERTATION

## INFORMATION



### Missions

- Améliorer la gestion des déchets des activités économiques en Midi-Pyrénées.
- Étudier et connaître la nature, la quantité, le flux et les filières.
- Prévoir et suivre l'évolution de leur production.
- Étudier, proposer et faciliter la mise en œuvre de solutions actuelles et futures pour leur prévention et leur gestion.
- Favoriser la diffusion de l'information et la concertation.

### La concertation au cœur de sa méthode de travail

L'ORDIMIP réunit tous les acteurs concernés par la gestion des déchets afin de débattre et proposer des solutions consensuelles et constructives. L'ORDIMIP est un lieu ouvert de concertation, un « Conseil des sages » que chacun peut saisir, une source d'information, indépendante et disponible, pour tous ceux qui veulent s'informer sur les déchets des activités économiques.

### L'ORDIMIP centre de ressources

Sur la nature des déchets, la réglementation, le traitement des déchets dangereux, déchets inertes, déchets industriels banals, ... Diverses documentations sont disponibles sur simple demande (documents techniques divers, annuaires de prestataires...)

### Les membres de l'ORDIMIP

L'association est composée de 5 collèges dont la représentation au conseil d'administration est équilibrée :

- Services et établissements publics de l'Etat (ADEME, DREAL, Agence de l'Eau Adour Garonne...)
- Collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseils Généraux, Mairies, Syndicats de collecte et de traitement...)
- Entreprises et associations patronales (entreprises productrices de déchets, entreprises dont l'activité est la gestion des déchets, chambres consulaires, Syndicats de professionnels...)
- Associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs (FNE Midi-Pyrénées, UFC, COPRAE, ORGECO...)
- Personnalités qualifiées (universitaires, journalistes, syndicats, CESER...)